Image not found or type unknown

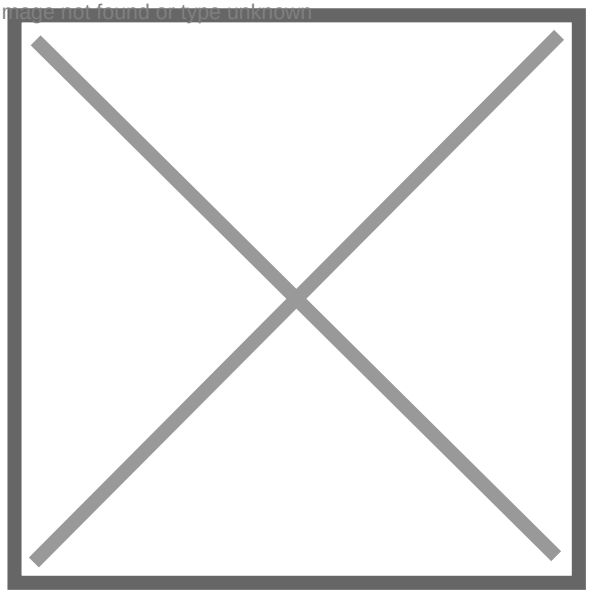

Comment lutter contre l'abus de pouvoir des gendarmes ?

Par **nathalie**, le **04/01/2015** à **19:03**

Bonjour,
Depuis 5 ans, je suis victime d'agressions physiques, d'injures, et je me fais filmer par des portables à de nombreuses reprises. Malgré mes preuves, certificats des urgences et dépôts de plainte, c'est moi qui vais prendre un rappel à la loi car mon agresseur prétend que je l'aurai giflé. Ai -je le droit de refuser de signer le rappel à la loi ? car mes plaintes pour des faits bien plus grave ne sont pas traitées, vidéo à l'appui, un jeune m'a volontairement renversé avec sa voiture, et bien je n'ai aucune nouvelle pour savoir où en est l'enquête, les gendarmes me disent qu'ils n'ont pas à me tenir informer.
L'un de mes agresseurs m'accuse de l'avoir giflé, ce qui est totalement faux, mais je vais prendre d'ici quelques jours un rappel à la loi, un appel de la gendarmerie me l'ayant indiqué. La plainte de mon agresseur a été modifié entre le mois de juillet et le mois de novembre après qu'un témoin ait fait remarquer à un gendarme que le lieu de la prétendue agression déclarée par l'agresseur, ne correspondait pas au lieu exact dont -il avait été témoin (le témoin ayant fait une vidéo de toute la scène). Lorsque j'ai été entendue, le lieu de "l'agression" correspondait à la déclaration de mon agresseur se disant victime. Comment est-il possible que des gendarmes puissent à ce point faire de l'abus de pouvoir au point de modifier une plainte pour que je ne puisse pas accuser mon agresseur de déclaration mensongère ? je suis extrêmement choquée de voir que même le procureur soutient les gendarmes. C'est dramatique. Je comprends que des personnes puissent se faire justice eux mêmes ou en arriver à se suicider, des gendarmes qui se retournent contre une victime qui à des preuves de ce qu'elle subit, je ne savais pas que cela existait.
Merci d'avance pour vos réponses .

Par **moisse**, le **05/01/2015** à **10:25**

Bonjour,
Vous consultez un avocat, il aura accès à tout le dossier.
Vous saurez ainsi si vous êtes victime d'un complot international ou pas.

Par **alterego**, le **05/01/2015** à **11:09**

Bonjour,

Ne confondez pas ***"abus de pouvoir"*** de la Gendarmerie et **"instruction sur requête du Parquet"**.

Cela ne met pas en doute votre bonne foi.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés